



ACTUALITÉS JURIDIQUES

République du Congo

Février – Avril 2020

AFFAIRES

Le Congo Cherche à Promouvoir le Secteur Industriel

Dans le contexte des réformes structurelles proposées par le Président de la République, un plan stratégique national pour l'industrialisation a été approuvé par le Décret n° 2020-32 du 26 février. Ce texte détermine les actions prioritaires dans l'implémentation de cette stratégie, y compris la réservation d'espaces fonciers pour l'implantation des diverses industries, ainsi que la possibilité de soutien au développement de ces industries par des aides publiques directes et indirectes, telles que prêts, tarifs préférentiels, exonérations d'impôts, crédits d'exportation, entre autres. Dans un premier moment, ce processus d'industrialisation s'appuiera sur les ressources naturelles du pays et leur transformation. Le rôle fondamental du secteur privé dans ce processus, en association avec l'État, est souligné à plusieurs reprises. Il est attendu que cette industrialisation promeuve l'accélération de la croissance économique et contribue à la diversification de l'économie nationale.

COVID-19

Mesures de Soutien a la Liquidité des Entreprises Approuvées

Pour assurer la continuité des opérations quotidiennes des entreprises, le Ministre des Finances a approuvé la Circulaire n° 247/MFB-CAB du 15 avril et la correspondante Note d'Application n° 0360/MFB/DGID/DRC du 5 mai, lesquelles prévoient un nombre de mesures fiscales destinées à la mitigation des revers économiques provoqués par la pandémie du COVID-19. Ces mesures comprennent la suspension et le report des délais de paiement de certains impôts et de déclarations des états financiers, sans pénalités, amendes ou intérêts sur ces retards de paiement ou dépôts, dans des conditions spécifiques. Les contrôles fiscaux en cours sont également suspendus. En application de ces textes, d'autres mesures supplémentaires seront proposées dans le cadre de l'approbation d'une Loi de Finances 2020 Rectificative, y compris une possible réduction des taux d'Impôt sur les Sociétés.

Vers un Déconfinement Progressif

Alors que l'État d'Urgence a été prorogé jusqu'au 31 mai 2020 par le Décret n° 2020-128 du 9 mai, le Congo avance déjà vers une levée progressive des mesures de confinement. L'Arrêté n° 5610/MID-CAB du 18 mai impose un certain nombre de mesures de protection. Celles-ci incluent, entre autres, les conditions dans lesquelles l'utilisation d'un masque de protection est obligatoire, les limitations au nombre de personnes pouvant être transportées dans les véhicules routiers et la disponibilisation obligatoire de désinfectants dans les véhicules routiers. Des mesures analogues sont également prévues par l'Arrêté n° 5611/MID-CAB du 18 mai relatif à l'ouverture des marchés domaniaux, ainsi que les correspondantes obligations en matière d'hygiène et de sécurité

Pour de plus amples informations relativement au contenu de ce numéro d'Actualités Juridiques, n'hésitez pas à
contacter:

Ana Pinelas Pinto

Ana.Pinto@mirandalawfirm.com

mirandaalliance

CABINETS CORRESPONDANTS ANGOLA | BRÉSIL | CAMEROUN | CAP-VERT | CÔTE D'IVOIRE | GABON | GUINÉE-BISSAU
GUINÉE ÉQUATORIALE | MACAU (CHINA) | MOZAMBIQUE | PORTUGAL | RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO | RÉPUBLIQUE DU CONGO
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE | SENEGAL | TIMOR-LESTE **BUREAUX DE LIAISON** FRANCE (PARIS) | ROYAUME-UNI (LONDRES) | USA (HOUSTON)

© Miranda & Associados, 2017. La reproduction, partielle ou totale, de ce document est autorisée à condition que la société titulaire du droit d'auteur soit mentionnée. AVERTISSEMENT: Les Textes de ce document contiennent une information générale et ne sont pas destinés à servir de publicité, d'offre de services ou de conseil juridique. Le lecteur ne devra pas se baser uniquement sur cette information mais toujours chercher conseil auprès d'un avocat. Ce bulletin est distribué gratuitement à nos clients, collègues et amis.